

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 novembre 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI huit novembre deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLETT, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Françoise NOUHEN à Danièle GUILLAUME, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Alain MARTINET, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER

Excusé(e)s : Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS

Absent(e)s :

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Mesdames Marie SAVRE, Mme Danièle AUROI arrivent pendant le débat de la question n°1

M. Christophe BERTUCAT (fin du pouvoir à Mme Christine DULAC-ROUGERIE), M. Bruno SLAMA (fin du pouvoir de M. Grégory BERNARD), Mme Pascaline BIDOUNG (fin du pouvoir de Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER), Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL (fin du pouvoir de M. Simon POURRET), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (fin du pouvoir de Mme Jacqueline CHAPON) arrivent pendant le débat de la question n°1.

Mme Danièle GUILLAUME quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à M. Djamel IBRAHIM-OUALI (fin du pouvoir de Mme Françoise NOUHEN).

M. Michel FANGET quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Christine PERRET.

M. Alain LAFFONT (fin du pouvoir de Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE), M. Louis VIRGOULAY (donne pouvoir à Mme Chantal MERCIER-COURTY), Madame Marie SAVRE quittent la séance avant le vote de la question n°3.

M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET à partir de la question n° 4.

Mme Jacqueline CHAPON quitte la séance avant le vote de la question n°12.

Mme Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°13.

Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY, Simon POURRET quittent la séance avant le vote de la question n°39.

Rapport N° 21

**REMISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ DU POLYDOME -
AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Les installations de sécurité du Polydome sont vieillissantes et méritent une remise à niveau. Cela concerne la vidéo surveillance, le PC de sécurité et les contrôles d'accès pour l'ensemble du bâtiment.

Sont donc concernés le Polydome mais également la Coopérative de Mai pour sa Pépinière d'une part, et le restaurant Brasserie l'Atelier d'autre part.

Le délégataire du Polydome ayant, du fait de son contrat, l'obligation d'assurer pour le compte de la Ville la maintenance de niveau V du bâtiment, incluant le renouvellement des installations, prendra en charge la totalité de l'opération.

Il est donc convenu que la Ville financera la totalité de la part des travaux relevant de la Coopérative de Mai (9 770 €) et de l'Atelier (5 088 €) d'une part, et la partie du coût lié au Polydome (15 142 €) excédant le cadre des obligations contractuelles de renouvellement liées à la maintenance de niveau V, d'autre part soit un coût total de 30 000 €, qui fait l'objet d'une demande en décision modificative.

Il vous est donc demandé, en accord avec votre Commission :

- de valider cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public ci-joint et à effectuer tous actes y afférents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 novembre 2013

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

**CONTRAT D’AFFERMAGE POUR L’EXPLOITATION DU CENTRE
D’EXPOSITION ET DES CONGRES DE CLERMONT-FERRAND – POLYDOME
EN DATE DU 26 DECEMBRE 2005**

projet

AVENANT N° 7

Entre la Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire dûment habilité par délibération en date du, déposée en Préfecture le 2013

ci-après désignée également « la Commune »

d’une part,

Et la Société d’Exploitation du POLYDOME de Clermont-Ferrand « SEPCFD », société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est à Clermont-Ferrand Place du 1^{er} Mai, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 488 252 347, représentée par son Directeur Général, Monsieur Patrick COGORDAN

ci-après désignée également « le Délégué »

d’autre part,

Préambule

Par courrier du 5 juillet 2013, la SEPCFD a demandé à la Commune de remettre à niveau l’ensemble des installations liées au PC de sécurité qui sont vieillissantes. Les services techniques de la Ville ont confirmé ce diagnostic.

Les installations de sécurité du POLYDOME concernent la SEPCFD mais aussi le restaurant-brasserie « l’Atelier » et la Coopérative de Mai. Il est donc convenu une opération globale, la Commune prenant en charge une partie du renouvellement des installations selon les modalités ci-après décrites.

Il est donc convenu :

Article 1 - objet

En application de l’article 15-3 du contrat de délégation de service public et dans le cadre des opérations de maintenance de niveau 5 comprenant le remplacement des installations, biens et

équipements non cités à l'article 15-2 dudit contrat, la SEPCFD prend en charge pour la totalité du POLYDOME le renouvellement des équipements du PC de sécurité.

Cela concerne les matériels destinés aux parties de bâtiments exploitées par la SEPCFD mais également par la COOPERATIVE de MAI d'une part, et par le Restaurant-Brasserie l'ATELIER d'autre part.

L'opération de renouvellement aura lieu sur le dernier trimestre 2013. Elle comprend :

- le remplacement et/ou la pose de 23 caméras de vidéosurveillance
- le remplacement des écrans de visionnage au PC de sécurité
- la réfection du système anti-intrusion (détecteurs, barrières, lecteurs de badges/claviers)

pour un coût total de 58 127,76 € HT dont la répartition est précisée en annexe.

Article 2 – modalités financières

La Commune prendra en charge en totalité des coûts concernant la COOPERATIVE de MAI (estimés à 9 770 €) ainsi que ceux relevant du restaurant-brasserie L'ATELIER (estimés à 5 088 €).

Concernant le POLYDOME, la Ville abondera, à titre exceptionnel pour cette opération, le compte de maintenance niveau 5 prévu à l'article 23 du contrat de délégation de service public d'un montant de 15 142 €, soit une participation financière totale de la Commune de 30 000 €.

Cette participation financière du délégant constitue une contribution aux opérations de renouvellement des équipements prévues à l'article 15 du contrat de délégation de service public.

Ces montants sont stipulés hors taxes, la SEPCFD ayant la possibilité de récupérer la TVA sur cette opération.

Le montant de l'opération sera avancé en totalité par la SEPCFD qui enverra à la Commune, à l'issue des travaux, une demande de remboursement, accompagnée des factures justificatives détaillées des opérations.

La participation de la Commune est forfaitaire et ne pourra être ajustée a posteriori.

Les autres dispositions du contrat de délégation de service public demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires,

A Clermont-Ferrand, le

Pour la SEPCFD,

Le Directeur

Patrick COGORDAN

A Clermont-Ferrand, le

Pour La Commune de Clermont-Ferrand

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,

Le 1^{er} Adjoint,

Alain MARTINET

	TOTAL	POLYDOME	COOP DE MAI	ATELIER
Vidéo surveillance (%)		82,60%	13,00%	4,40%
Caméras	23	19	3	1
PC de sécurité (%)		50%	25%	25%
Contrôle d'accès - Anti intrusion (%)		80,70%	15,00%	4,30%
Détecteurs IR	47	40	4	3
Barrières IR	2	2	-	-
Détecteurs contacts	14	12	2	-
Lecteurs de badges/Claviers	7	2,5	4,5	-

Application des pourcentages au devis actuels (ALINEA HI-TEC - POLYDOME)

Vidéo surveillance	9 741,08	8 046,13	1 266,34	428,61
PC de sécurité	12 459,79	6 229,90	3 114,95	3 114,95
Contrôle d'accès	35 926,89	28 993,00	5 389,03	1 544,86
	58 127,76	43 269,03	9 770,32	5 088,42
	soit	74,40%	16,80%	8,80%



**TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU
RUE DE BELLEVUE
CONVENTION
CLERMONT-FERRAND/CHAMALIÈRES**

Entre

La Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du déposée à la Préfecture le....., ci annexée.

d'une Part,

Et

La Commune de Chamalières représentée par son Maire, habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal du déposée à la Préfecture le....., ci annexée.

d'autre Part,

PREAMBULE

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Clermont-Ferrand réalise des travaux d'adduction d'eau au départ du réservoir des roches, sur la commune de Chamalières depuis plusieurs années.

Le tracé de cette opération passe notamment par la rue de Bellevue, entre le bd Gambetta et la rue des Montagnards.

Cette voie, en limite de commune entre Clermont et Chamalières, ne dispose que d'une seule conduite d'eau gérée par la Commune de Clermont-Ferrand alimentant la quasi-totalité des riverains.

La Commune de Chamalières souhaite profiter des travaux initiés par la Commune de Clermont-Ferrand pour disposer d'un réseau de distribution propre lui permettant de desservir ses administrés.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :OBJET

La présente convention a pour objet de fixer le montant de la participation financière de la Commune de Chamalières relative aux travaux effectués par la Commune de Clermont-Ferrand et concernant la desserte en eau des riverains de la rue de Bellevue. La Ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'un marché subséquent avec l'entreprise EHTP lié à un accord-cadre, règlera la totalité des prestations réalisées directement à l'entreprise titulaire du marché, à charge pour la Commune de Chamalières de rembourser la part lui incombant, identifiée comme telle dans la tranche conditionnelle du marché.

ARTICLE 2 :MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant total des travaux à réaliser est estimé à 764 422 € HT dont 74 826 € HT pour la partie de travaux liée à l'installation du réseau d'eau potable pour la commune Chamalières (cf documents annexés).

Le montant réel de la participation de la Commune de Chamalières sera déterminé en fin de chantier en fonction du montant réel payé par la Commune de Clermont-Ferrand et sur présentation du décompte définitif des travaux.

ARTICLE 3 :PAIEMENT DE LA PARTICIPATION

Le montant de la participation de la Commune de Chamalières sera versé à la Commune de Clermont-Ferrand sur présentation du procès-verbal de réception et du décompte définitif des travaux.

Le paiement des sommes dues devra intervenir selon les règles de la comptabilité publique et sera effectué sur le compte suivant :

- **Titulaire** : Trésorerie Municipale de Clermont-Ferrand,
- **Banque** : 30001,
- **Guichet** : 00301,
- **N° compte** : C630 0000000,
- **Clé** : 38

Fait à Clermont Ferrand, le

Fait à Chamalières, le

La Commune de Chamalières

Le MAIRE

La Commune de Clermont-Ferrand
Le MAIRE,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Djamel IBRAHIM OUALI